

VILLE D'HERICOURT - 70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2018

MAI



SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

MAI 2018

NEANT

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

MAI 2018

| N° | Objet | N° Dossier |
|----|--|---------------------------------|
| 1 | GARES ET CONNEXIONS - SNCF MOBILITES TechniGares Est&Sud ABE ALSACE Groupe Appui Travaux - 22 place de la Gare 67000 STRASBOURG - Réfection du quai de la Gare d'Héricourt 70400 | AG n° N°078/2018/JCP/EL/ 002050 |

N°078/2018

JCP/EL/ 002050

Objet : GARES ET CONNEXIONS - SNCF MOBILITES TechniGares Est&Sud ABE ALSACE Groupe Appui Travaux - 22 place de la Gare 67000 STRASBOURG - Réfection du quai de la Gare d'Héricourt 70400

Le Maire d'Héricourt, Fernand BURKHALTER,

- VU les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977, et ses arrêtés modificatifs,
- CONSIDERANT la demande de SNCF MOBILITES du 11 mai 2018 qui doit effectuer la réfection du quai de la gare d'Héricourt, du 25 juin au 6 juillet 2018 les nuits entre 21h00 et 5h00 du matin (hors week-end),

ARRETE

Article 1 : SNCF MOBILITES de Strasbourg est autorisée à effectuer les travaux rappelés ci-dessus, du 25 juin au 6 juillet 2018 les nuits entre 21h00 et 5h00 du matin (hors week-end), qui généreront des nuisances sonores en dehors des plages horaires autorisées.

Article 2 : Le pétitionnaire devra assurer la sécurité du chantier et de son ouvrage, de jour comme de nuit, par une signalisation conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 : La SNCF prendra en charge la signalisation routière et s'engagera à limiter au maximum les nuisances sonores. Elle affichera l'information en gare d'Héricourt.

Article 4 : L'information aux riverains sera affichée en mairie.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville d'HÉRICOURT, SNCF MOBILITES de STRASBOURG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

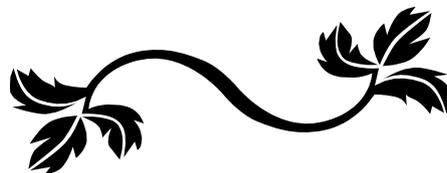
Fait à HÉRICOURT, le 14 mai 2018

Le Maire,
Fernand BURKHALTER

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE HERICOURT -70400**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

MAI 2018



05/2018

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

MAI 2018

Néant